

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 18 mai 2017  
à 14 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5<sup>e</sup> étage, le jeudi 18 mai 2017, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 mai 2017.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Appel d'offres public

CM Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176441001

Octroi d'un contrat de 2 482 200 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Dorion, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 676 200 \$, incluant des incidences au montant de 194 000 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-17-06 (4 soumissionnaires).

*District(s) :* DeLorimier

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170709001 **(EN PROJET)**

Autorisation d'une dépense totale de 389 581,29 \$, taxes incluses, et conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec la firme IGF axiom inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, ainsi que l'approbation du projet de convention à cette fin, le tout conformément à l'appel d'offres public 17-16024 (3 soumissionnaires).

**20.03** Entente

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176008004

Octroi d'une contribution financière maximale de 15 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles pour la réalisation du projet "À la découverte de la biodiversité urbaine du Champ des Possibles", et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 19 mai au 31 décembre 2017.

**20.04** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176008007

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif Jardin communautaire parc Baldwin inc., et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 19 mai au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1175091002

Octroi d'un mandat de services professionnels de 279 531,82 \$, taxes incluses, à la firme CIMA s.e.n.c. pour le levé d'arpentage, analyse et conception de listes de points pour des projets de réaménagement de divers tronçons et intersections (projets 2018), conformément à l'entente cadre 1110647 (appel d'offres public 15-14461).

### **40 – Réglementation**

**40.01** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170700004

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, devant le 3884, boulevard Saint-Laurent.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.02** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170700005

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, devant le 3845 et 3855 rue Saint-Denis.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.03** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170700006

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, devant le 24 et 30 rue Prince-Arthur Ouest.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.04** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170700007

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, devant le 3985 boulevard Saint-Laurent.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.05** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177007002

Avis de motion - *Règlement (2017-07) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1).*

**40.06** Urbanisme - Opération cadastrale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1171389002

Cession pour fins de parc ou de terrains de jeux, pour le terrain situé sur le côté ouest de la rue D'Iberville, au nord de la rue Marie-Anne Est, pour une contribution de 81 940 \$.

*District(s) :* DeLorimier

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Nomination

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1176092008

Nomination en vue de la permanence de madame Marie-Lou Labissière à titre d'agente-conseil en ressources humaines, poste 50897, à la Division des ressources humaines et ce, à compter du 20 mai 2017.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 16**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

M<sup>e</sup> Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 17 mai 2017

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176441001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 2 482 200 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Dorion entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 676 200 \$ incluant des incidences au montant de 194 000 \$. Appel d'offres public : DDTP54-17-06 (quatre (4) soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, notamment, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Sur la base de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé (la conduite d'eau date de 1911 et la conduite d'égout en brique date de 1909), les conduites secondaires d'égout unitaire (combiné) et d'eau potable de la rue Dorion, entre la rue Gauthier et la rue Sherbrooke Est, ont été identifiées comme étant prioritaires. C'est pourquoi, la DGSRE a décidé de reconstruire les conduites d'égout et aqueduc et les services d'égout et d'eau potable.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de prendre en charge la conception (plan et devis), l'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de la reconstruction des infrastructures de la rue Dorion, entre la rue Gauthier et la rue Sherbrooke Est.

La reconstruction et élargissement des trottoirs et la reconstruction de la chaussée ainsi que la construction d'une saillie à l'intersection des rues Dorion et Sherbrooke font partie du présent contrat.

Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 18 avril sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissions ont été ouvertes le 4 mai 2017 après 17 jours de publication. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours suivant la date d'ouverture.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de ce contrat sur la rue Dorion, entre la rue Gauthier et la rue Sherbrooke Est, sont les suivants :

- La reconstruction de 190 mètres de conduite d'égout de 525 mm de diamètre;
- La reconstruction de 52 mètres de conduite d'égout de 600 mm de diamètre;
- La reconstruction de 258 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- La reconstruction de 53 services d'égout et 50 services d'eau potable;
- La reconstruction complète de la chaussée;
- La reconstruction complète des trottoirs;
- La construction d'une nouvelle saillie.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'enlèvement et remplacement (ou reconstruction) de clôtures lors des travaux de reconstruction des services jusqu'à la limite de propriété, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour la gestion des sols excavés et la surveillance des travaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public DDTTP-54-17-06 s'est terminé le 4 mai 2017. Onze (11) firmes, dont la liste complète se retrouve en pièce jointe, se sont procuré le cahier des charges et quatre (4) firmes ont déposé une soumission. Aucune soumission n'a été rejetée.

### JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires, les résultats de soumission et les prix soumis, les écarts entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat octroyé (taxes incluses).

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les Entreprises Michaudville inc.	2 256 545,45 \$	225 654,55 \$	2 482 200 \$
Les entreprises Ventec	2 348 715,05 \$	234 871,50 \$	2 583 586,55 \$
Les entreprises Claude Chagnon inc.	2 601 098,31 \$	260 109,83 \$	2 861 208,14 \$
Gestion S. Forget. CA	4 497 575,95 \$	449 757,60 \$	4 947 333,55 \$
Estimation du Service d'études techniques	2 347 229,00 \$	234 722,90 \$	2 581 951,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 218 582,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 465 133,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			99%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	99 751,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	101 386,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4%

Une faible différence de 4 %, est constatée entre l'estimation des travaux par l'arrondissement et la soumission de l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc. Elle s'explique par plusieurs facteurs et/ou paramètres, comme les escomptes sur achats, la productivité et les coûts de production, les taux horaires des équipements, les taux de transport en vrac, les frais indirects ainsi que les pourcentages de profits et de frais d'administrations appliqués aux coûts du projet, voire la stratégie propre à chaque soumissionnaire.

Dans l'ensemble, les prix proposés sont conformes et cohérents pour ce type de travaux à Montréal.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Conformément au Décret 795-2014 du 10 septembre 2014, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'AMF.

Les entreprises Michaudville inc. ont eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro 2013-CPSM-0028 en date du 10 avril 2013. Cette autorisation était valide jusqu'au 9 avril 2016. Les Entreprises Michaudville ont fait une demande de renouvellement le 17 décembre 2015, plus de 90 jours avant la date de son expiration. L'Autorité des Marchés Financiers n'a ni renouvelé l'autorisation ni émis une décision prononçant sa révocation. Selon la procédure de l'AMF, l'entrepreneur est autorisé à conclure de nouveaux contrats durant la période d'analyse. Une copie de l'attestation expiré, de la lettre envoyé par la AMF demandant le renouvellement et la demande de renouvellement de l'entrepreneur, se trouvent en pièces jointes.

Les entreprises Michaudville inc ne sont pas inscrites au RENA, n'ont pas de restrictions imposées sur leur licence de la RBQ, et n'ont pas été rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total pour les travaux de reconstruction des infrastructures est de 2 676 200 \$, taxes incluses. Ce montant inclut le contrat à Les entreprises Michaudville inc. de 2 482 200 \$, taxes incluses, dont 225 654,55 \$, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 194 000 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes. Ces dernières incluent entre autres les travaux de marquage de chaussées et de remplacement de clôtures, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et des sols contaminés. Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense de 2 466 281,12 \$ taxes incluses, ou 2 252 043,39 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 2 252

043,39 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

La répartition des coûts taxes incluses entre les deux unités se résume à :

<b>Descriptions des travaux</b>	<b>Coût budgétaire</b>	<b>DGRSE</b>	<b>Arrondissement</b>
Travaux d'égout	1 182 450.97 \$	1 182 450.97 \$	0.00 \$
Travaux d'aqueduc	1 099 830.15 \$	1 099 830.15 \$	0.00 \$
Travaux de trottoirs et saillie	199 918.88 \$	0.00 \$	199 918.88 \$
Total des travaux, contingences incluses (contrat)	2 482 200.00 \$	2 282 281.12 \$	199 918.88 \$
Incidences	194 000.00 \$	184 000.00 \$	10 000.00 \$
Total des travaux et incidences	2 676 200.00 \$	2 466 281.12 \$	209 918.88 \$
% de répartition	100 %	92.2 %	7.8 %

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Division des Ressources financières et matérielles du Plateau-Mont-Royal

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux. L'espace réaménagé aura une durée de vie de plusieurs décennies. L'aménagement privilégie une approche simple et durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat ne serait pas accordé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux rapidement entraînerait une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux est à prévoir si les travaux se voient retardés. Il faut noter qu'étant donné le mauvais état de la conduite d'égout (ovoïde en briques) il y a des risques d'effondrement . En effet les inspections réalisées montrent que l'état structural de la conduite d'égout requiert une intervention immédiate.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'information relative à ces travaux sera diffusée de la façon suivante :

- dans l'infolettre, la page Web des travaux en cours et les médias sociaux de l'arrondissement;

- dans le site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- distribution d'un avis aux résidants;
- installation de panneaux sur le chantier pour informer les résidants de la nature des travaux et de leur échéancier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées :

Octroi du contrat : juin 2017

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Confidentialité des estimations des contrats
- Politique d'approvisionnement
- Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à la disposition des firmes par le biais du site SEAO et dans le journal Le Devoir.

Enfin, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que la clause visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses dans le cahier des charges de l'appel d'offres public

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Andrea RODRIGUEZ, Service de l'eau  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Lecture :

Andrea RODRIGUEZ, 12 mai 2017  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 12 mai 2017  
Michel TANGUAY, 9 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fédérico DE MEDINA  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-09

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1170709001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense totale de 389 581,29 \$, taxes incluses, conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme IGF axiom inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et approuver le projet de convention à cette fin - Appel d'offres public no 17-16024 (3 soumissionnaires)

**La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande :**

1. de conclure une entente-cadre avec la IGF axiom inc., d'une durée de trente-six (36) mois ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire , pour la fourniture de services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
2. d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme IGF axiom inc. ayant obtenu le pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 389 581,29 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 23,5 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), pour un montant total de 91 428,12 \$, taxes incluses, à 56,8 % par la Direction des transports (SIVT), pour un montant total de 221 444,150 \$, taxes incluses et à 19,7 % par l'arrondissement, pour un montant total de 76 709,02 \$, taxes incluses.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-05-17 17:11

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170709001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense totale de 389 581,29 \$, taxes incluses, conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme IGF axiom inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et approuver le projet de convention à cette fin - Appel d'offres public no 17-16024 (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Compte tenu du manque de ressources en surveillance des travaux au niveau de la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des travaux publics, cette dernière désire s'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils relativement à des services professionnels pour assurer la surveillance des travaux. Ces services professionnels sont principalement requis pour supporter l'équipe de la Division des études techniques. La gestion des projets est assurée par un représentant de la Ville.

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été lancé par la Direction de l'approvisionnement en vue d'octroyer un contrat de services professionnels et de conclure une (1) entente-cadre de services professionnels.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 10 avril au 1er mai 2017. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent leur date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 12 avril 2017: Répondre à des questions techniques et administratives formulées par des preneurs de cahiers des charges.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de conclure une (1) entente-cadre de services professionnels avec une firme externe pour la fourniture des services en surveillance des travaux. Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaires par catégorie d'employés. Les services sont requis dans le cadre de différents projets de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal. Les projets concernés par ces travaux de surveillance sont les suivants :

**Projet 1** : Travaux de réaménagement géométriques des intersections des rues St-Viateur/ Waverly et De Gaspé/ Maguire;

**Projet 2**: Travaux de reconstruction d'infrastructure sur la rue Dorion entre les rues Gauthier et Sherbrooke (Appel d'offres DDTP54-17-06);

**Projet 3** : Projets de réaménagement des rues Guilbault et Poitevin;

**Projet 4** : Planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission- P.R.R 2016 (Appel d'offres DDTP54-16-09);

**Projet 5** : Planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission- P.R.R 2017;

**Projet 6** : Planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission- PCPR 2017.

Un appel d'offres a été préparé par la Division des études techniques et lancé par la Direction de l'approvisionnement afin de retenir les services professionnels d'une firme pour effectuer la surveillance des travaux pour les projets précédemment cités.

Les heures provisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés par la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des travaux publics. La durée de l'entente-cadre est établie sur une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'autorisation d'octroi ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire selon la première des deux éventualités à survenir.

Sur six (6) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), trois (3) firmes ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions a été réalisée par le comité de sélection qui a siégé en date du 11 mai 2017 au bureau de la Direction de l'approvisionnement situé au 255 Boulevard Crémazie Est, à 9h30. Les propositions des firmes ont été analysées par le comité de sélection en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres. Sur ces trois (3) soumissions, deux (2) soumissions se sont qualifiées à l'issue de l'évaluation de leur offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de la firme IGF axiom inc., qui a obtenu un pointage intérimaire de 75,33%.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$ et présentée en pièces jointes au présent dossier.

## JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour assurer une surveillance des travaux, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin. Les propositions reçues des firmes ont été analysées par le comité de sélection. La note intérimaire, la note finale et le prix total des soumissions sont les suivants :

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
1 - IGF axiom inc.	75,33	3,22	<b>389 581,29 \$</b>
2 - SNC-Lavalin inc.	77,33	2,08	<b>613 477,86 \$</b>
3 - WSP inc.*	68,83	Non conforme*	
<b>Estimation interne</b>			<b>541 101,09 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>151 519,80 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>28,0%</b>

\* La firme WSP inc. a obtenu un pointage intérimaire de 68,83 %, ainsi la firme s'est classée non conforme.

L'estimation interne préparée avant le lancement de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents.

L'écart favorable obtenu entre la firme IGF axiom inc., soumissionnaire retenu, et l'estimation interne est de 151 101,09\$ , soit 28,0% .

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé IGF axiom inc., détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 3 mai 2017 . Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le contrat de surveillance des travaux s'élève à un montant maximum de 389 581,29 \$ incluant les taxes. Cette dépense, dépendamment des projets, est assumée conjointement par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour un montant total de 91 428,12 \$, taxes incluses, par l'arrondissement pour un montant total de 76 709,02 \$, taxes incluses et par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant total de 221 444,150 \$, taxes incluses. La répartition des coûts pour l'ensemble des projets est jointe au présent dossier (voir la pièce jointe).

Pour ce qui est de la répartition des coûts du SIVT, celle-ci est présentée dans le tableau qui suit:

<b>Répartition des coûts avant taxes - SIVT</b>						
Projets	Montant avant taxes (\$)	pourcentage	Montant surveillance-Chaussée-rues locales	Montant surveillance-Trottoirs-rues locales	Montant surveillance-Chaussée-rues Artérielles	Montant surveillance - Trottoirs-rues Artérielles
Projet 1 Gaspé/Maguire 30,7% du montant 27 208 \$	8 352,86 \$	Chaussée-Artérielle 50% Trottoir-Artériel 50%	---	---	4 176.43 \$	4 176.43 \$
Projet 1 (St-Viateur/Waverly)  69,3% du montant 27 208 \$	18 855,14 \$	Chaussée-locale 16,8%  Trottoir-local 12,6 %  Chaussée-Artérielle 46,4%  Trottoir-Artériel 24,2 %	3 167,66 \$	2375,75 \$	8748,78 \$	4562,95 \$
Projet 4 (PRR 2016)	53 364,00 \$	Chaussée locale -81,7 % Trottoir local-18,3%	43 598,39 \$	9 765,61 \$	---	---
Projet 5 (PRR 2017)	73 020,00 \$	Chaussée locale -73,9 % Trottoir local-26,1 %	53 961,78 \$	19 058,22 \$	---	---
Projet 6 (PCPR 2017)	39 010,00 \$	Chaussée locale- 97,6 % Trottoir local - 2,4%	38 073,76 \$	936, 24 \$	---	---

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux cités précédemment permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Assurer une alimentation stable et fiable pour les citoyens et commerçants de ce secteur;
- Remplacer les conduites désuètes;
- Enrayer les inconvénients et les frais occasionnés par les bris;
- Rendre les infrastructures routières plus sécuritaires et prolonger leur durée de vie.

De plus, des travaux de plantation d'arbres sont prévus dans le cadre de certains projets,

contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes d'experts-conseils permettrait de soutenir la division des études techniques dans la réalisation des projets et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ce mandat, plusieurs projets de l'arrondissement seraient retardés dans le temps et la division des études techniques ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement

Début des contrats : mai 2017

Fin des contrats : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou de la période maximale de 36 mois

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 mai 2017  
Jean CARRIER, 12 mai 2017  
Michel TANGUAY, 12 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salima AOUF  
Ingénieure

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-12

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1176008004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles pour la réalisation du projet À la découverte de la biodiversité urbaine du Champ des Possibles et approuver le projet de convention à cet effet pour la période du 19 mai 2017 au 31 décembre 2017

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

D'octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles pour la réalisation du projet À la découverte de la biodiversité urbaine du Champ des Possibles et approuver le projet de convention à cet effet pour la période du 19 mai 2017 au 31 décembre 2017

ATTENDU QUE l'arrondissement considère le Champ des Possibles comme un site d'expérimentations novatrices en matière de développement durable et de pratiques liées à la préservation du caractère naturel du milieu;

ATTENDU QUE l'organisme s'est doté d'une mission de protection du caractère patrimonial, de protection de la biodiversité, de promotion des interventions artistiques temporaires, d'aménagement récréatif, de promotion des pratiques pédagogiques, de développement de la dimension scientifique et environnementale et de soutien au processus participatif;

ATTENDU QUE l'arrondissement et l'organisme partagent des orientations communes quant au développement du site;

ATTENDU QUE l'organisme est un partenaire de l'Arrondissement;

ATTENDU QUE le site du Champ des Possibles est la propriété, et sous la juridiction, de l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'arrondissement a déposé, pour les Amis du Champ des Possibles, une demande de financement de projet à la Fondation TD des amis de l'environnement et que le projet a été accepté;

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles pour la réalisation du projet À la découverte de la biodiversité urbaine du Champ des Possibles;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet pour la période du 19 mai 2017 au 31 décembre 2017;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant ;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut ;
4. D'autoriser et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-05-16 11:28

**Signataire :**

Louise-Hélène LEFEBVRE

---

Directrice  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des  
parcs et du développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176008004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles pour la réalisation du projet À la découverte de la biodiversité urbaine du Champ des Possibles et approuver le projet de convention à cet effet pour la période du 19 mai 2017 au 31 décembre 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé dans le secteur du Mile-End de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Champ des Possibles est une ancienne gare de triage démantelée qui, avec le temps, est devenue un espace vert riche en biodiversité. Le Champ est aussi un passage piéton et cycliste important et une oasis verte pour les résidents du quartier. L'organisme Les Amis du Champ des Possibles et l'arrondissement sont partenaires dans la vision et le développement du site. La mission de l'organisme Les Amis du Champ des Possibles est de conserver le Champ des Possibles en un espace public et réserve de biodiversité urbaine en promouvant et encourageant l'éducation populaire en matière de sciences naturelles.

La Fondation TD des amis de l'environnement finance des projets locaux liés à l'environnement, par le biais des municipalités. En collaboration avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles, l'arrondissement a déposé le projet "À la découverte de la biodiversité urbaine du Champ des Possibles" (Projet) qui s'inscrit dans une démarche citoyenne qui vise à mettre en valeur la biodiversité du Champ des Possibles.

Le financement de la Fondation TD des amis de l'environnement permet la réalisation du Projet qui s'inscrit dans la préservation et la mise en valeur de la biodiversité du Champ des Possibles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0042 - 7 mars 2016 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles;

CA15 25 0490 - 7 décembre 2015 - Octroi d'un contrat de 20 379,32 \$ à l'entreprise Enutech inc. pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation pour le Champ des Possibles;

CA15 25 0350 - 8 septembre 2015 - Approbation du projet de convention avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles relatif au soutien financier de 35 000 \$;

CA14 25 0517 - 17 décembre 2014 - Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles pour la publication du catalogue Biodiversité du Champ des Possibles;

CA14 25 0218 - 2 juin 2014 - Approbation de la convention de partenariat avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles, pour une période de 3 ans, se terminant le 2 juin 2017, pour la cogestion du Champ des Possibles.

## **DESCRIPTION**

Le Projet retenu et soutenu par la Fondation TD des amis de l'environnement a pour but de promouvoir la biodiversité, la qualité de vie et la diffusion artistique au sein du site.

Le Projet se divise en 3 volets:

1- Suivis biologiques et scientifiques sur le terrain: des bioblitz participatifs seront organisés. Citoyens, travailleurs et experts biologistes travailleront à mettre à jour les listes d'espèces répertoriés.

2- Traitement de l'information: une fois les données recueillies, un travail d'identification sera exécuté en collaboration avec des partenaires scientifiques spécialisés. Des documents et des outils explicatifs seront produits afin de vulgariser l'information.

3- Diffusion et éducation populaire: les documents produits seront diffusés dans différents médias de communication et accessibles aux réseaux communautaires et culturels du quartier.

## **JUSTIFICATION**

Le Projet déposé répondait aux critères du programme de la Fondation TD des amis de l'environnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ayant reçu la contribution financière de 15 000 \$ de la Fondation TD des amis de l'environnement, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal l'octroie à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles pour la réalisation du Projet.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Projet permet de contribuer aux engagements du Plan Montréal Durable - Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité et encourage également l'éducation populaire en matière de sciences naturelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Projet a été approuvé et sera financé par la Fondation TD des amis de l'environnement. Ce Projet contribue à la protection et l'éducation du public à la biodiversité urbaine, à la promotion des pratiques pédagogiques ainsi qu'au développement de la dimension scientifique et environnementale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'ensemble des projets de l'organisme Les Amis du Champ des Possibles fait partie d'un plan de communication établi en collaboration entre l'organisme et l'arrondissement, dans le cadre de la cogestion du Champ des Possibles.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La convention débute le 19 mai 2017 et se termine le 31 décembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

Michel TANGUAY, 12 mai 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc GOSELIN  
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2017-05-11

**Dossier # : 1176008007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 1 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires à l'organisme sans but lucratif Jardin communautaire parc Baldwin inc. et approuver le projet de convention à cet effet pour la période du 19 mai 2017 au 1er novembre 2017

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :  
Octroyer une contribution financière de 1 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme sans but lucratif Jardin communautaire parc Baldwin inc., pour la période du 19 mai 2017 au 1er novembre 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

ATTENDU que l'organisme adhère aux objectifs de la Ville en matière de loisirs et de développement social;

ATTENDU que la Ville désire que la population du milieu bénéficie d'activités qui sont offertes par l'organisme et qui sont inscrites dans les champs d'intervention de la direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

ATTENDU que l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1991.

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière maximale de 1000 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, pour la période du 19 mai au 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour la réalisation des projets proposés;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme Jardin communautaire parc Baldwin inc. pour la période du 19 mai au 1<sup>er</sup> novembre 2017;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant ;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut ;

4. D'autoriser et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-05-16 11:29

**Signataire :**

Louise-Hélène LEFEBVRE

---

Directrice  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des  
parcs et du développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176008007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 1 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires à l'organisme sans but lucratif Jardin communautaire parc Baldwin inc. et approuver le projet de convention à cet effet pour la période du 19 mai 2017 au 1er novembre 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son offre de services, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre aux citoyens intéressés la possibilité de jardiner dans ses quatre jardins communautaires. La gestion du programme des jardins communautaires relève de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. Chaque jardin communautaire est administré par un organisme sans but lucratif.

Les citoyens qui souhaitent se prévaloir d'une parcelle pour jardiner sont nombreux et le temps d'attente est long. Pour rendre les jardins plus accessibles à la communauté, l'arrondissement a entamé une démarche auprès de leurs conseils d'administration. En effet, ils ont été invités à soumettre des projets destinés aux citoyens qui n'ont pas accès à une parcelle pour jardiner.

Pour financer ces projets et assurer certaines dépenses courantes, l'arrondissement offre un support financier pour la saison de jardinage 2017.

Jusqu'à maintenant, seul le jardin communautaire Baldwin a déposé son offre de projets pour 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

La contribution de l'arrondissement couvre certaines dépenses courantes (location de toilette sèche, achat de terre et d'outils, réparation de bris d'équipement, etc.) ainsi que les dépenses afférentes aux projets ouverts à la communauté.

Le conseil d'administration du jardin communautaire Baldwin a proposé trois projets à réaliser en 2017. Le document descriptif des projets est joint en annexe à la convention.

**1) Projet champignon** : formation offerte sur la culture de champignons comestibles et distribution de documents explicatifs.

**2) Projet atelier jardin** : formation offerte sur le thème de la vie du sol et l'entretien d'un potager naturel et contrôle des envahisseurs. L'atelier sera un survol du monde fascinant de la vie dans le sol, micro-organismes et composition. Ensuite une exploration spécifique de certains légumes potagers plus populaires et les moyens naturels pour une réussite de leur culture en bacs dans un milieu urbain.

**3) Projet poésie** : les gens du quartier seront invités à s'inspirer du jardin Baldwin et de sa particulière beauté afin de composer ou de lire des extraits de poèmes. Un goûter sera servi en après-midi. Cette activité sera un lieu pour échange d'idées et discussions variées; culturelles et sociales. Deux artistes seront invités à faire une prestation artistique ou une lecture publique.

La contribution financière de l'arrondissement, tant pour la réalisation de ces projets que pour assurer certaines dépenses courantes est de 1000 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le jardinage communautaire est très populaire au Plateau-Mont-Royal et ces projets offerts à la communauté permettront à des citoyens qui sont en attente d'une parcelle de terre, ou simplement intéressés par les différents sujets, de bénéficier gratuitement des installations et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de l'arrondissement au jardin communautaire parc Baldwin inc. pour la réalisation des projets à la communauté en 2017 est de 1000 \$. Ceci dans le cadre de la convention débutant à sa signature et se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En offrant l'accès aux activités dans nos espaces verts à un plus grand nombre de citoyens, nous participons à l'offre d'une meilleure qualité de vie ainsi qu'à contrer l'exclusion sociale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Offre de services bonifiée en matière de loisir, de culture et de développement social.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai, juin et juillet : réalisation des projets du jardin communautaire Baldwin;  
Novembre : réception et analyse du bilan des activités et de la reddition de comptes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, son endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-15

Luc GOSSELIN  
C/d parcs <<arr.>60000>>

**Dossier # : 1175091002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un mandat de services professionnels de 279 531,82 \$, taxes incluses, à la firme CIMA S.E.N.C pour le levé d'arpentage, analyse et conception de listes de points pour des projets de réaménagement de divers tronçons et intersections - Projets 2018, conformément à l'entente cadre 1110647 (appel d'offres public 15-14461)

ACCORDER UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE 279 531,82 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME CIMA S.E.N.C. POUR LE LEVÉ D'ARPENTAGE, ANALYSE ET CONCEPTION DE LISTE DE POINTS POUR DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS TRONÇONS ET INTERSECTIONS - PROJETS 2018, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE CADRE 1110647 (APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14461).

ATTENDU QUE l'objectif de l'arrondissement est la conception et la planification des projets de réaménagement géométrique en 2018;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'entente cadre de services professionnels externes nous permettrait de réduire des délais occasionnés par le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels

Il est recommandé :

1. D'accorder un mandat de services professionnels à la firme CIMA S.E.N.C. pour le levé d'arpentage, analyse et conception de listes de points pour divers projets de réaménagement de trottoirs-Projets 2018, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
2. D'autoriser à cette fin une dépense totale de 279 531,82 \$, taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175091002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un mandat de services professionnels de 279 531,82 \$, taxes incluses, à la firme CIMA S.E.N.C pour le levé d'arpentage, analyse et conception de listes de points pour des projets de réaménagement de divers tronçons et intersections - Projets 2018, conformément à l'entente cadre 1110647 (appel d'offres public 15-14461)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit réaliser des projets de réaménagement de divers tronçons et intersections dans l'arrondissement. Afin de réaliser ces projets de construction, les services professionnels de relevés du terrain, d'analyse, de conception et de préparation des listes de points sont préalablement requis.

L'arrondissement désire octroyer un mandat de services professionnels pour des travaux d'arpentage, en utilisant l'entente cadre no 1110647 (appel d'offres public 15-14461) octroyée par le conseil municipal, à la firme CIMA+ S.E.N.C..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CM15 1060 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: AXOR Experts-Conseils Inc. (4 840 849,91 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (4 030 448,63 \$, taxes incluses), pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique. Appel d'offres public 15-14461 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

**DESCRIPTION**

Autoriser une dépense totale de 279 531,82 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de levé d'arpentage, analyse et conception de listes de points dans le cadre des travaux de réaménagement de trottoirs des-Projets 2018, conformément à l'entente cadre no 1110647, intervenue entre la Ville et la firme CIMA S.E.N.C.  
La proposition de services professionnels totalise un montant de 279 531,82 \$, taxes incluses. Les coûts seront entièrement assumés par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les détails des services sont indiqués dans les pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

L'objectif de l'arrondissement est l'octroi du contrat pour les travaux de réaménagement de diverses intersections en 2018. À cet effet, l'utilisation de l'entente cadre de services professionnels externes permet à l'arrondissement de réduire les délais occasionnés par le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe du Plateau-Mont-Royal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet de réaménagement des diverses intersections permettra d'apaiser la circulation, de verdir les quartiers et de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » du Plan Local de Développement Durable de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement, le mandat sera confié à la firme selon les termes de l'entente cadre.

- Début des travaux : mai 2017
- Fin des travaux : mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 11 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric HICKEY  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-11

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1170700004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir devant le 3884, boulevard Saint-Laurent

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR DEVANT LE 3884, BOULEVARD SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Il est proposé :

D'édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé face au 3884, boulevard Saint-Laurent.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-05-09 10:41

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170700004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir devant le 3884, boulevard Saint-Laurent

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement commerciale (SDC) du boulevard Saint-Laurent située au 309 -4398, boulevard Saint-Laurent, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade du terrain situé au 3884, boulevard Saint-Laurent. Elle a reçu une autorisation écrite du propriétaire du terrain à ce propos. L'aménagement public proposé par la SDC Saint-Laurent sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade du 3884, boulevard Saint-Laurent. L'aménagement proposé aura une longueur de 9,83 mètres, une largeur de 2 mètres, pour une superficie totale de 19,66 m2. Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade du 3884, boulevard Saint-Laurent est recevable puisque l'emplacement proposé se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement sera en mesure de prendre une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages): C.3(5)c / I.1c et H. Notez que le secteur C.3(5)C

est devenu le secteur C.3(1)C, par l'adoption du règlement omnibus (2016-05). Ceci deviendra officiel une fois l'avis de conformité émis.

- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotoir est sans frais et il n'y a pas d'espace tarifé à cet emplacement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;
- Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne SAVARD  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-09

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques



**Dossier # : 1170700005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 3845 et 3855 rue Saint-Denis

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

D'ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 3845 ET 3855 DE LA RUE SAINT-DENIS

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Il est proposé :

D'édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 3845 et 3855 de la rue Saint-Denis.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-05-16 09:01

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170700005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 3845 et 3855 rue Saint-Denis

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement commercial (SDC) de la rue Saint-Denis située au 3875A de la rue Saint-Denis demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade des commerces situés au 3845 et 3855 de la rue Saint-Denis. La SDC a reçu des autorisations écrites des propriétaires des immeubles à ce propos. L'aménagement public proposé par la SDC Saint-Denis sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade des 3845 et 3855 de la rue Saint-Denis. L'aménagement proposé a une longueur de 12,95 mètres, une largeur de 1,93 mètres, pour une superficie totale de 25 m2.

Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade des 3845 et 3855 de la rue Saint-Denis est recevable puisque l'emplacement proposé se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

De plus, le conseil d'arrondissement sera en mesure de prendre une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages): C.3(7)c et H. Notez que le secteur C.3(7)c est devenu le secteur C.3(3)c, par l'adoption du règlement omnibus (2016-05). Ceci deviendra

officiel une fois l'avis de conformité émis.

- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placottoire est sans frais, mais elle occasionne une perte de revenus pour la saison estivale des espaces de stationnement tarifé PF725 et PF726.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;
- Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Claude CARETTE, 15 mai 2017  
Michel TANGUAY, 15 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne SAVARD  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-10

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques



**Dossier # : 1170700006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 24 et 30 rue Prince-Arthur Ouest

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 24 ET 30 DE LA RUE PRINCE-ARTHUR OUEST.

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Il est proposé:

D'édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 24 et 30 de la rue Prince-Arthur Ouest.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-05-15 16:44

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170700006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 24 et 30 rue Prince-Arthur Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du salon de thé Bristol Chai situé au 30 de la rue Prince-Arthur Ouest demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son commerce. Il a également eu l'autorisation du commerçant voisin (La zone optique) situé au 24 de la rue Prince-Arthur Ouest afin d'occuper une partie de la façade de ce commerce. De plus, puisque le projet est situé en partie dans une zone de stationnement réservée au service d'urgence le service de police de la Ville de Montréal (S.P.V.M.) a été consulté et nous avons obtenue son accord. Enfin, l'aménagement public proposé par le propriétaire du salon de thé Bristol Chai sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade des adresses 24 et 30 de la rue Prince-Arthur Ouest. L'aménagement proposé a une longueur de 9,38 mètres, puis une largeur de 1,68 mètre, pour une superficie totale de 15,76 m<sup>2</sup>. Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade des adresses 24 et 30 de la rue Prince-Arthur Ouest est recevable puisque l'emplacement proposé se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1). Également, le conseil d'arrondissement sera en mesure de prendre une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur

l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages): C.2B / H.
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotter est sans frais et il n'y a pas d'espace tarifé à cet emplacement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;
- Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 16 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne SAVARD  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-15

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques



**Dossier # : 1170700007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 3985 boulevard Saint-Laurent

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 3985 DU BOULEVARD SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Il est proposé:

D'édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 3985 du boulevard Saint-Laurent.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-05-15 16:45

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170700007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 3985 boulevard Saint-Laurent

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du commerce Frencos, une épicerie verte, biologique et équitable, située au 3985 du boulevard Saint-Laurent demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son commerce. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucun

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade du 3985 du boulevard Saint-Laurent. L'aménagement proposé a une longueur de 7,215 mètres, une largeur de 1,8 mètre, pour une superficie totale de 12,99 m2. Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade du 3985 du boulevard Saint-Laurent est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Également, le conseil d'arrondissement sera en mesure de prendre une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages): C.3(5). Notez que le secteur C.3(5) est devenu le

secteur C.3(1), par l'adoption du règlement omnibus (2016-05). Ceci deviendra officiel une fois l'avis de conformité émis.

- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placottoire est sans frais, mais elle occasionne une perte de revenus pour la saison estivale de l'espace de stationnement tarifé PE255.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;  
Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Claude CARETTE, 15 mai 2017  
Michel TANGUAY, 15 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne SAVARD  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-15

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques



**Dossier # : 1177007002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de soustraire les demandes d'autorisation visant l'aménagement d'un placotoir à l'obligation de fournir l'autorisation du propriétaire de l'immeuble lors du dépôt d'une demande de permis (2017-07)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter les propositions suivantes :  
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M. c. O-0.1) AFIN DE SOUSTRAIRE LES DEMANDES D'AUTORISATION VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN PLACOTTOIR À L'OBLIGATION DE FOURNIR L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS (2017-07)

VU les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q. chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE les modifications réglementaires faciliteront l'obtention d'une autorisation pour l'aménagement d'un placotoir;

ATTENDU QUE les modifications ont pour but de favoriser l'augmentation du nombre de placotoir sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les placottoirs sont aménagés sur le domaine public et sont accessibles à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement encourage les commerçants à aménager un placotoir.

Il est recommandé :

De donner avis de motion, à une séance subséquente, de la présentation du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2017-01);

D'adopter le règlement intitulé le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2017-01).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-05-17 09:00

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177007002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de soustraire les demandes d'autorisation visant l'aménagement d'un placottoire à l'obligation de fournir l'autorisation du propriétaire de l'immeuble lors du dépôt d'une demande de permis (2017-07)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La présence de placottoirs sur le domaine public fait désormais partie de notre paysage urbain en période estivale. Les placottoirs contribuent au dynamisme des artères commerciales et à la vie de quartier. Ils sont des lieux de rencontre sociale. Ils favorisent le transport actif en offrant des lieux permettant aux piétons et cyclistes de faire une halte sur leur parcours. La présence de tel aménagement sur le domaine public accessible à l'ensemble des citoyens est souhaitée et souhaitable. Il importe donc, à la demande des élus, de faciliter et favoriser leur mise en place.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La modification vise à soustraire les exploitants d'un établissement, lors de leur demande d'autorisation visant l'aménagement d'un placottoire en front de leur établissement, à l'obligation de fournir l'autorisation du propriétaire de l'immeuble pour obtenir un permis. Dans le cas où le placottoire empiète sur la partie en front d'une façade adjacente à l'établissement, l'obligation d'obtenir le consentement écrit du propriétaire d'un immeuble concerné est remplacée par celle d'obtenir le consentement de l'exploitant du local concerné.

**JUSTIFICATION**

À la demande des élus, cette modification permettra de faciliter les demandes de permis et favorisera l'augmentation du nombre de placottoirs aménagés sur le territoire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

18 mai 2017: Avis de motion

5 juin 2017: Adoption du règlement 2017-07

Après l'adoption du règlement: Publication et entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 15 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PLANTE  
Conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2017-05-15



**Dossier # : 1171389002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Cession pour fins de parc ou de terrains de jeux - Terrain situé sur le côté ouest de la rue D'Iberville, au nord de la rue Marie-Anne Est - Contribution 81 940 \$

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
CESSION POUR FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX - TERRAIN SITUÉ SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA RUE D'IBERVILLE, AU NORD DE LA RUE MARIE-ANNE EST - CONTRIBUTION DE 81 940 \$

ATTENDU l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) qui permet au conseil d'arrondissement de choisir entre la cession, à des fins de parcs ou de terrain de jeux, d'une superficie de terrain représentant 10 % du terrain compris dans le plan et situé en un lieu qui convient pour l'établissement de parcs, de terrains de jeux ou le paiement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan;

ATTENDU la décision du comité de démolition, rendue le 25 août 2016;

ATTENDU l'adoption au conseil d'arrondissement, à sa séance du 6 mars 2017, de la résolution CA17 25 0067 - approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction de quatre immeubles de trois étages comptant un total de 21 logements avec sous-sols, mezzanines et terrasses au toit, situés aux 4360, 4370, 4380 et 4400, rue D'Iberville.

Il est proposé :

D'accepter le versement, par le propriétaire, de la somme de 81 940 \$ représentant 10 % de la valeur réelle du terrain visé par le plan de la demande de permis de lotissement portant le numéro 3001288570, pour l'emplacement situé sur le côté ouest de la rue D'Iberville, au sud de la rue Marie-Anne Est;

De mandater le directeur des Services administratifs de l'arrondissement pour

entreprendre les démarches afin d'obtenir, du Service des finances de la Ville, la remise de cette somme à l'arrondissement;

De transmettre copie de la résolution au Service des finances de la Ville pour le transfert de cette somme au profit de l'arrondissement.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-05-09 08:44

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Aménagement urbain et Services aux entreprises  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171389002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Cession pour fins de parc ou de terrains de jeux - Terrain situé sur le côté ouest de la rue D'Iberville, au nord de la rue Marie-Anne Est - Contribution 81 940 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du terrain a déposé un projet d'opération cadastrale (dossier 3001288570, inscrit le 9 mars 2017), en vue d'identifier 3 emplacements sous 4 nouveaux numéros de lot.

Le projet consiste au morcellement des lots 1 585 981, 1 585 986 et 1 585 987, pour créer quatre lots distincts, en vue de la construction de quatre bâtiments.

Deux demandes d'autorisation de démolir, dossiers 3001141416 et 3001142045, sont présentement à l'étude. Le comité de démolition a rendu la décision CD16 002, le 25 août 2016.

Quatre demandes de permis de construction sont présentement à l'étude. Demande 3001255205, pour un bâtiment de 3 étages avec mezzanine et 6 logements. La demande 3001255258, pour un bâtiment de 3 étages avec mezzanine et 6 logements. La demande 3001255305, pour un bâtiment de 3 étages avec mezzanine et 6 logements et la demande 3001255366, pour un bâtiment de 3 étages avec mezzanine et 3 logements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision du comité de démolition CD16 002, accepter les démolitions des immeubles dont les adresses sont les 4360 et 4400, rue D'Iberville.

Résolution du conseil d'arrondissement CA17 25 0067, adoptée le 6 mars 2017 - Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction de quatre immeubles de trois étages comptant un total de 21 logements avec sous-sols et mezzanines, mezzanines et terrasses au toit, situés aux 4360, 4670, 4380, et 4400, rue D'Iberville.

**DESCRIPTION**

L'emplacement est situé sur le côté ouest de la rue D'Iberville, au nord de la rue Marie-Anne. La superficie du terrain qui est assujettie aux frais de parcs en vertu de l'article 5 du règlement 12-049 est de **1103,1** mètres carrés, identifiée par les lots projetés : 5 942 725, 5 942 726, 5 942 727 et 5 942 728.

La Division mutations et opérations cadastrales support technique de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal a procédé à l'évaluation des lots le 24 janvier et

le 3 mai 2017 et a évalué à 742.81 \$ le mètre carré, soit 819 400 \$ la valeur réelle des lots projetés 5 942 725, 5 942 726, 5 942 727 et 5 942 728. L'opération cadastrale consistera à remplacer les 3 lots actuels par 4 nouveaux lots.

Le Service des infrastructures, transport et environnement, de la Division de la géomatique, a été consulté à cet effet et aucuns frais de parc n'ont jamais été imputés antérieurement sur cet emplacement.

Le registre des frais de parcs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été consulté et aucuns frais de parcs n'ont été imputés pour cet emplacement, depuis 2002.

## **JUSTIFICATION**

Le versement d'une superficie correspondant à 10 % de la superficie des terrains, représentant **110.3** mètres carrés, n'est pas justifié par sa localisation. Le site est situé à proximité des parcs Baldwin et Valentin-Jautard. La dimension restreinte du terrain ne permet pas de fournir 10 % de ce site à des fins de parc. Dans les circonstances, une somme équivalente à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan est donc justifiée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le propriétaire du site est la compagnie 9343-3464 Québec inc. représentée par monsieur Joël Plasse, mandataire, qui s'engage à verser la somme demandée pour les frais de parcs, tel que mentionné dans une lettre reçue le 4 mai 2017.

Le propriétaire soumettra un chèque de 81 940 \$ comme paiement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur réelle des lots assujettis. Conforme aux dispositions du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049), permettant à la Ville de Montréal de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent, préalablement à l'approbation d'une opération cadastrale exigeant une contribution à des fins de parcs.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des autorisations de démolir, portant les numéros de demande 3001141416 et 3001142045;

Démolition des bâtiments;

Émission du permis de lotissement, dont la demande porte le numéro 3001288570;

Émission des permis de construction pour 4 bâtiments contigus, dont les demandes portent les numéros : 3001255205, 3001255285, 3001255305 et 3001255366.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre LAVIGNE  
Agent principal du cadre bâti

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-05

Daniel ROCH  
C/d permis & inspections arrondissements



**Dossier # : 1176092008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue de la permanence de madame Marie-Lou Labissière (matricule : 100049151), à titre d'agente-conseil en ressources humaines (211310), poste 50897, à la Division des ressources humaines et ce, à compter du 20 mai 2017.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

Autoriser la nomination en vue de la permanence de madame Marie-Lou Labissière (matricule : 100049151), à titre d'agente-conseil en ressources humaines (211310), poste 50897, à la Division des ressources humaines et ce, à compter du 20 mai 2017.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-05-12 14:57

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176092008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue de la permanence de madame Marie-Lou Labissière (matricule : 100049151), à titre d'agente-conseil en ressources humaines (211310), poste 50897, à la Division des ressources humaines et ce, à compter du 20 mai 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe propose la nomination en vue de la permanence de madame Marie-Lou Labissière, matricule 100049151, à titre d'agente-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), au poste numéro 50897, à la Division des ressources humaines et ce, à compter du 20 mai 2017. Ce poste étant laissé vacant en permanence depuis le 1er avril 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à un concours (PMR-17-CONC-211310-50897) pouvant servir à combler ce poste ainsi que tous les postes permanents ou temporaires de cet emploi en arrondissement dont les exigences sont les mêmes. Cet affichage s'adressait aux employés de la Ville seulement. Madame Labissière a postulé dans le cadre de ce concours, s'est qualifiée, et sa candidature a été retenue pour combler ce poste.

Madame Labissière sera soumise à une période de probation de douze (12) mois, conformément à l'application de l'article 6 des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et ce, suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter de la date du Conseil.

En regard des règles inhérentes aux Conditions et avantages des cadres administratifs et de direction de la Ville de Montréal, le statut régulier est octroyé à l'employé visé par cette promotion.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 2 mai 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine BLAIN  
agent conseil en ressources humaines

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-02

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe